

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal.

Date de la convocation : 09/09/2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Brigitte OBRECHT
Manuel SCHULLER
Elisabeth WOELFFLE
Serge BASS
Caroline WENDLING
Sonia RITZENTHALER
Yann DIBLING
Virginie KREMPP

Etaient absents :

Christophe ELCHINGER qui donne procuration à Marc BOUCHÉ
Marc FRIEH qui donne procuration à Manuel SCHULLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025
3. Informations du Maire
4. Plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération (DEL_09_2025_01)
5. Vente d'une parcelle communale (DEL_09_2025_02)
6. Nomination d'un référent territorial des espèces nuisibles pour la santé humaine (EESH) (DEL_09_2025_03)
7. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude (DEL_09_2025_04)
8. Travaux des commissions
9. Informations des organismes intercommunaux et autres
10. Divers

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Yann DIBLING est désigné secrétaire de séance. Il est assisté d'Aurélié GEBHARD, secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025

Le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Informations du Maire

Présentation du projet de maillage de réseau gaz :

Un projet d'interconnexion entre les réseaux de distribution de gaz reliant celui géré par ERDF (du côté de Marckolsheim) et celui exploité par Vialis (du côté de Colmar) devrait débuter en 2026. Il passera par Jepsheim et rejoindra Wickerschwihr par la route de contournement. Le responsable du projet a été invité à prendre attache avec le Président de l'Association Foncière.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), une première phase a permis d'identifier les ressources mobilisables sur le territoire en situation de crise. L'étape suivante porte sur la dimension opérationnelle, notamment à travers des exercices de simulation.

À cette fin, Monsieur le Maire procédera prochainement à la convocation de la commission compétente afin d'engager les travaux correspondants.

Eclairage public :

- Les travaux de rénovation de la dernière tranche des travaux de l'éclairage public (rue du Niederfeld, lotissements des Céréales et des Poissons) vont s'achever. Il manque toutefois quelques équipements en raison d'un défaut de livraison.
- Le résultat d'une étude concernant l'éclairage de l'Eglise devrait être communiqué dans un mois environ. Elle devrait prévoir une mise en lumière des quatre façades du bâtiment.

Un rapport établi par Jeunesse et Sports à la suite d'une visite des locaux du périscolaire souligne la nécessité de sécuriser l'escalier extérieur du bâtiment.

À cet effet, l'entreprise Schaechtelin a transmis un devis pour la réalisation des travaux, s'élevant à 5 940,00 €.

Dans la mesure où certains projets initialement prévus au budget ne seront pas menés à terme, des crédits sont désormais disponibles pour financer cette intervention.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

4. Plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération (DEL_09_2025_01)

Dans sa séance du 12 juin 2025, le conseil communautaire de Colmar Agglomération a procédé à l'arrêt de son plan de mobilité 2026/2036.

Conformément à l'article L.1214-15 du code des transports, le projet de plan est soumis pour avis aux conseils municipaux, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer (R1214-4), faute de quoi leur avis sera réputé favorable.

Le dossier complet a été transmis via un Wetransfer.

La loi d'orientation des mobilités (loi LOM) du 24 décembre 2019 a fait évoluer le « plan de déplacement urbain » (PDU) en « plan de mobilité » (PDM) au 1er janvier 2021 qui doit être élaboré par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), dont le ressort territorial est situé dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, comme c'est le cas de Colmar Agglomération.

Selon l'article L1214-2-1 du Code des transports, ce plan détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire concerné.

Déjà résolument engagée dans une démarche d'amélioration des mobilités lors de la réalisation de son Plan de Déplacement Urbain, Colmar Agglomération a régulièrement œuvré en faveur des circulations douces.

Le schéma directeur de planification des pistes cyclables 2020-2026 en est l'exemple, un budget de près de 5 millions d'euros étant investi dans les études de faisabilité et les travaux d'extension et de connexion des réseaux cyclables de l'agglomération. Sur les 10 projets inscrits, tous sont engagés et 8 sont déjà réalisés.

La collectivité investit également dans le réseau de transport en commun, avec notamment la mise en œuvre du nouveau réseau de bus depuis septembre 2024. L'objectif était d'augmenter l'offre de transport (+45% d'offre), de hiérarchiser les lignes de bus et leur itinéraire, de simplifier l'usage du bus et d'augmenter le cadencement du réseau (10 à 20 minutes pour les lignes structurantes). Un budget additionnel de 11,3 millions d'euros a été débloqué sur la période des 2 ans et 4 mois d'expérimentation, sans augmentation des tarifs pour les usagers.

Pour mener à bien ses missions, le service mobilité de Colmar Agglomération s'est récemment étoffé ; il est maintenant composé d'une directrice, une chef de service et une chargée de mission.

Les réflexions sur le nouveau PDM de Colmar Agglomération ont débuté en 2021 et les différentes phases d'élaboration ont été réalisées en concertation avec de nombreux acteurs du territoire.

Les objectifs poursuivis par le document sont de :

- définir une stratégie globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération, en lien avec les polarités voisines,
- proposer des conditions de partage cohérent de la voirie,
- intégrer la mobilité dans une vision prospective en lien avec les projets du territoire,
- favoriser le report modal et d'impacter positivement la qualité de l'air de la collectivité.

Le PDM doit également être compatible avec le schéma de cohérence territoriale Colmar Rhin Vosges ainsi qu'avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Colmar Agglomération adopté le 8 juin 2023 notamment à travers les obligations réglementaires de diminution des gaz à effet de serre.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Le plan de mobilité de Colmar Agglomération va s'appliquer sur la période 2026 à 2036 et sa démarche d'élaboration suit 4 phases :

- Phase 1 : Bilan du PDU et diagnostic territorial (octobre 2021)
- Phase 2 : Définition des enjeux et élaboration du projet de PDM (septembre 2022)
- Phase 3 : Elaboration du plan d'action du PDM (novembre 2024)
- Phase 4 : Concertation en vue de l'approbation

Dès l'été 2021, des visites de terrain ont été faites, des ateliers géographiques et des entretiens avec les acteurs du territoire ont été menés pour mieux appréhender les zones et thématiques à enjeux.

Les enjeux majeurs présentés en fin de diagnostic ont servi de base à la définition de 3 axes stratégiques :

- La multimodalité : assurer une connexion et une lisibilité des réseaux, favoriser le report modal ;
- La qualité de vie : tendre vers un usage partagé et cohérent de la voirie tenant compte du développement urbain, de la livraison dans les centres-villes et tenir compte de l'environnement ;
- Assurer la réussite du PDM : portage du projet, communication, objectifs.

Sur cette base et pour construire le programme d'actions, la tenue d'ateliers a fait ressortir les enjeux suivants :

- Favoriser le développement du vélo,
- Partager de la voirie de manière multimodale,
- Développer les transports en commun,
- Diminuer l'usage de l'automobile en parallèle du développement d'un bouquet d'offres de transport alternatif.

L'ensemble de ces travaux conséquents a abouti à la proposition de 32 actions concrètes, regroupées en 7 leviers d'actions dont 4 leviers principaux et 3 leviers secondaires.

4 Leviers principaux d'actions :

- Développer l'usage des modes actifs
 1. Engager la suite du schéma des aménagements cyclables de Colmar Agglomération
 2. Accompagner les communes pour la réalisation d'aménagements cyclables
 3. Etude de jalonnement des pistes cyclables : fléchage et distance des bans communaux
 4. Développer le stationnement vélo sur l'espace public
 5. Vélo libre-service
 6. Réflexion pour étendre l'aide à l'achat de vélos personnels sur tout le périmètre de Colmar Agglomération
 7. Aide à l'équipement de sécurité pour les cyclistes
 8. Mise à disposition de matériel de réparation voir de point d'eau pour les cyclistes
 9. Promouvoir les actions favorisant la marche à pied et l'accessibilité des PMR
 10. Développer la communication sur les modes actifs
- Améliorer le partage multimodal de la voirie
 11. Mener une réflexion pour un partage multimodal de la voirie, notamment pour les routes départementales
 12. Réfléchir aux franchissements des routes départementales de l'agglomération pour apaiser le trafic et aménager des continuités cyclables
 13. Réfléchir au réaménagement des principales routes départementales en traversée d'agglomération

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

- Développer l'usage des transports collectifs
14. Renforcer l'efficacité de l'offre du réseau TRACE
 15. Améliorer la vitesse commerciale des bus
 16. Mettre en place un e billettique interopérable avec tous les réseaux de transport en commun
 17. Développer un appli TRACE performante
 18. Accompagner le développement de l'offre TC structurante au-delà de l'agglomération
 19. Poursuivre l'étude de réaménagement du pôle d'échanges de la gare de Colmar
 20. Favoriser l'usage des transports en commun par les touristes
- Diminuer l'usage individuel de la voiture
21. Améliorer la qualité des espaces publics en transformant les espaces de stationnements
 22. Créer un réseau de parcs-relais en lien avec le réseau TRACE
- 3 leviers secondaires :
- Développer le management de la mobilité
23. Accompagner les entreprises et administrations dans leurs démarches de Plan de Mobilité d'Administration et Plan de Mobilité d'Entreprise
 24. Mettre en place un observatoire du Plan de Mobilité incluant notamment le bilan de l'accidentologie piétons et vélos
 25. Réaliser une charte pour la qualité de l'air dans le Haut-Rhin en lien avec le PCAET
- Accompagner le développement des nouveaux usages de la voiture
26. Développer l'offre de covoiturage (lignes, parking, application...)
 27. Développer la flotte de véhicules en autopartage
 28. Développer les bornes de recharges électriques en cohérence avec le Schéma Directeur départemental
 29. Développer les points d'avitaillement en carburant alternatif
- Inciter au développement de la logistique durable
30. Améliorer la connaissance actuelle sur le transport de marchandise dans l'agglomération
 31. Mise en œuvre de la logistique urbaine
 32. Mobiliser les acteurs pour limiter l'impact de l'A35 sur la qualité de l'air / pollution sonore

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au projet de plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération.

5. Vente d'une parcelle communale (DEL_09_2025_02)

Le 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la vente d'une parcelle communale à Monsieur et Madame PETERSCHMITT, sans identifier précisément la parcelle concernée dans la délibération initiale. Le procès-verbal d'arpentage définitif (n° 584) a depuis permis de déterminer qu'il s'agit de la parcelle n° 176/25 de la section 5, d'une superficie de 1,21 ares, située 2 rue des Blés.

Cette transaction, a été reportée à plusieurs reprises à la demande des acquéreurs.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Aujourd'hui, il convient de finaliser cette cession en :

- Précisant l'identification cadastrale de la parcelle (conformément aux exigences légales de traçabilité des biens publics).
- Maintenant le prix de vente fixé en 2020, soit 22 000 € par are, pour un montant total de 26 620 € (1,21 are × 22 000 €).
- Intégrant aux frais à la charge des acquéreurs :
 - o Les frais d'arpentage (1 512 € TTC), déjà réglés par la commune.
 - o Les frais de démolition de l'ancienne grange (5 400 € TTC), également avancés par la collectivité.
 - o Les frais notariaux, conformément à l'usage.
- Confiant la rédaction de l'acte authentique à l'étude notariale ALBRECHT & HAUPTMANN de Jepsheim, sollicitée pour cette opération.
- Cette délibération vient ainsi actualiser et compléter la décision du 14 décembre 2020, en garantissant la sécurité juridique de la transaction et la transparence des coûts pour les parties.

VU les articles du CGCT L.2122-21, L2241-1 et R.2241.-1

VU l'article L.321-1 du code de l'urbanisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la cession de la parcelle communale n° 176/25 de la section 5 (1,21 are), située 2 rue des Blés, à Monsieur et Madame PETERSCHMITT Jean et Rachel.
- Fixe le prix de vente à 22 000 € par are, soit un montant total de 26 620 € (1,21 × 22 000 €).
- Intègre au prix de vente les frais suivants, déjà réglés par la commune, à la charge des acquéreurs :
 - o Frais d'arpentage : 1 512 € TTC (procès-verbal n° 584).
 - o Frais de démolition de l'ancienne grange : 5 400 € TTC.
- Désigne l'étude notariale ALBRECHT & HAUPTMANN de Jepsheim pour rédiger l'acte authentique de vente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la finalisation de cette cession, au nom et pour le compte de la commune.

La présente délibération abroge et remplace celle du 14 décembre 2020 relative à cette cession, sous réserve des droits des tiers.

6. Nomination d'un référent territorial des espèces nuisibles pour la santé humaine (EESH) (DEL_09_2025_03)

1) Le plan d'actions régionales (PAR) EESH 2024-2026 a été créé :

- Financé par l'ARS
- Animé par FREDON Grand Est qui coordonne les actions de prévention, de surveillance et de gestion des EESH
- Vise à prévenir et sensibiliser le grand public, créer un réseau de surveillance et organiser la lutte contre ces espèces.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

2) Espèces concernées

- Régulées par arrêtés préfectoraux
 - 3 espèces d'ambrosie
 - Les chenilles processionnaires du chêne et du pin
- Autres espèces : berce du Caucase, datura stramoine, moustiques tigre, tiques, rongeurs porteurs de leptospirose, punaises de lit, etc...

3) La mise en œuvre du PAR EESH s'appuie sur la mobilisation collective de réseaux d'acteurs :

- La construction et l'animation d'un réseau de référents et sentinelles au niveau des collectivités
- La mise en place d'un comité technique régional et de réunions thématiques, supervisés par un comité stratégique de pilotage.

4) Rôle du référent territorial

Les collectivités territoriales concernées par la présence de l'une des espèces figurant sur la liste ci-avant, peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est de :

- Repérer la présence de ces espèces
- Participer à leur surveillance
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Il peut être un élu local, un agent territorial et/ou un bénévole :

- Il accompagne sous l'autorité du maire la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux et du PAR EESH
- Il est le relai entre FREDON Grand-Est et les citoyens ; il ne met pas en place lui-même les opérations de lutte obligatoire, mais veille à ce qu'elles soient appliquées
- Il bénéficie de formations gratuites et transmet à FREDON Grand-Est les informations dont il dispose sur le terrain.

5) Intérêt pour la collectivité d'avoir un référent EESH :

- Anticiper l'adaptation du territoire au changement climatique et ses impacts sur la santé des concitoyens
- Disposer d'un agent de proximité compétent, accompagné par FREDON Grand-Est
- Bénéficier de l'expertise FREDON Grand-EST tout au long de l'année
- Bénéficier de l'expérience et des compétences du réseau de référents animé par FREDON Grand Est
- De valoriser les actions locales (événements, article sur internet, journée partage d'expérience, etc..)

6) Formation du référent

Le référent est formé gratuitement. Pour réaliser ses missions, il est accompagné par FREDON Grand-Est :

- Identifier les espèces concernées
- Réaliser un signalement via la plateforme dédiée
- Gérer les signalements (outil de médiation, choix des méthodes de lutte, etc..)
- Communiquer auprès de la population
- Mener des actions locales (propositions d'actions)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

- Partager les bonnes pratiques et des retours d'expérience avec ses homologues référents

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés désigne Madame Brigitte OBRECHT en tant que référente territoriale des espèces nuisibles pour la santé humaine.

7. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août 2025 à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Muntzenheim tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 € à l'Association des Maires de l'Aude

Siège social : Maison des Collectivités 85 avenue Claude Bernard
CS 60050 11890 CARCASSONNE CEDEX

- Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ce soutien financier, habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Coordonnées bancaires

Compte : "Solidarité communes - incendie août 2025"

Titulaire : Association des Maires de l'Aude – Crédit Agricole

IBAN : FR76 1350 6100 0042 5260 8600 030

BIC : AGRIFRPP835

SIRET : 494 657 588 00013

APE : 9499Z

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

8. Travaux des commissions

Conseil des sages : réunions du 30 juin 2025 et du 15 septembre 2025

Rapporteur : Christelle LEHRY

La réunion organisée à la fin du mois de juin avait pour objectif de finaliser les modalités de distribution de l'ouvrage *Muntzenheim se souvient*. Celui-ci a été officiellement remis le 25 août 2025, à l'occasion de la cérémonie commémorative dédiée aux Malgré-Nous.

Parmi les actualités plus récentes :

Madame Jeanne Schmitt, citoyenne centenaire, a partagé son témoignage, qui fera l'objet d'un reportage de deux pages dans la prochaine édition du bulletin municipal.

Le conseil des sages souhaite trouver un lieu et un intervenant afin proposer des cours d'informatique destinés aux seniors.

Une sortie à la ferme-auberge du Strohhberg a été organisée le 27 août dernier. Malgré des conditions météorologiques changeantes, cette initiative s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Une rencontre avec le conseil des sages de Fortschwihr est prévue prochainement.

Le conseil a également exprimé le souhait de valoriser les arbres fruitiers situés le long du canal Vauban. Les fruits, notamment pommes et quetsches, ne sont actuellement pas récoltés et commencent à se détériorer.

Une vitesse excessive persiste sur la voie partagée entre Muntzenheim et le collège de Fortschwihr, malgré la présence de nids-de-poule toujours non comblés.

Le conseil des sages souhaite participer à la prochaine commission de voirie.

Commission urbanisme : réunion du 19 août 2025

Rapporteur : Marc MISBACH

Déclaration préalable déposée par DM Ecowatt pour M. Gérard WEY au 39 rue Principale pour l'installation d'une centrale photovoltaïque : réponse favorable le 01/07/2025.

Déclaration préalable déposée par France Renove Habitat pour M. Frédéric LEGOLL au 9 rue de l'Orge pour l'installation de 24 panneaux photovoltaïques : réponse favorable le 01/07/2025.

Déclaration préalable déposée par Mme Annette HUSSER-LACAZE au 7 rue des Saules pour le changement des tuiles de la maison avec pose d'un lattage, d'une gouttière et d'une cheminée : réponse favorable le 01/07/2025.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Certificat d'urbanisme opérationnel déposé par la Commune de Muntzenheim pour le 2 rue des Blés. La réponse a été formulée le 24/07/2025 à la suite des avis de la Colmarienne des Eaux et d'ENEDIS.

Déclaration préalable déposée par M. M. Loïc FINOCCHIO au 32 rue Principale pour la démolition du mur de séparation existant et reconstruction du mur en limite de propriété : réponse favorable le 28/07/2025.

Déclaration préalable déposée par M. Benoît RICHARD au 16 rue du Lieutenant Dobler pour la pose de 10 panneaux photovoltaïques : réponse favorable le 28/07/2025.

Déclaration préalable déposée par M. François BIRGY au 7 rue des Charmes pour démolir une partie de la clôture devant la maison pour permettre de garer 2 voitures et création d'un mur en agglo : réponse favorable le 29/07/2025.

La demande de permis de construire et l'autorisation de travaux déposées par Mme Mylène GHIELMI au 2 rue des Laboureurs pour la création d'un local professionnel dans une dépendance est en cours d'instruction.

Le permis d'aménager modificatif déposé par SOVIA pour l'élargissement de la voirie au Sud du lotissement et l'ajout de places des stationnement longitudinales à l'Est de cette voirie est en cours d'instruction.

Un permis de construire a été déposé par M. Mustafa KILICLI pour la création d'une maison individuelle composée de 3 niveaux, accolée d'un garage et d'une piscine : dossier retiré.

Déclaration préalable déposée par M. Stéphane DECOCK au 4 rue Vauban pour le changement des 2 portes-fenêtres en porte d'entrée et fenêtre et pose de 4 fenêtres de toit sur dépendance existante : réponse favorable le 29/08/2025.

Déclaration préalable déposée par M. Christian STINNER au 29 rue de Colmar pour l'installation de 24 panneaux photovoltaïques sur toiture du hangar : réponse favorable le 29/08/2025.

Déclaration préalable déposée par la SCI MEYER 17 (Alexandre MEYER) au 19 rue Joseph de Pauw pour la construction d'un poulailler : dossier en cours d'instruction.

9. Informations des organismes intercommunaux et autres

Néant.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

10. Divers

Retour sur la journée citoyenne – Rapporteur Jean-Marie HAUMESSER

La journée citoyenne s'est déroulée dans des conditions météorologiques favorables, ce qui a contribué à son bon déroulement. L'ensemble des personnes impliquées est remercié. L'organisation a permis de respecter les horaires prévus.

L'événement a réuni quelque 95 participants. Toutefois, les inscriptions tardives ainsi que les absences de certaines personnes enregistrées ont rendu l'organisation des ateliers complexe.

Par ailleurs, un nombre insuffisant de tee-shirts a été distribué : aucune commande n'avait été faite. Cette situation devra faire l'objet d'une attention particulière lors de la préparation de la prochaine édition.

Point sur la rentrée des classes – Rapporteur Karin KEMPF

La réunion de rentrée avec le personnel enseignant s'est tenue comme à l'accoutumée. Elle est l'occasion de :

- Maintenir le dialogue avec les équipes éducatives ;
- Rencontrer les nouveaux membres du corps enseignant ;
- Présenter les dépenses engagées par la commune au cours de l'année scolaire précédente en faveur des écoles.

A cette occasion, la forte consommation en électricité de l'école maternelle a été soulignée.

Monsieur Ernest BOESCHLIN remercie la commune pour les vœux qu'elle lui a adressés.

Monsieur et Madame JAMAIN remercient la commune de l'attention qui leur a été témoignée à l'occasion de leurs noces d'or.

L'association Espoir et La Manne Alimentaire remercient la commune pour le versement de leurs subventions de fonctionnement 2025.

Mesdames Liliane FEUERBACH et Liliane BIRGY remercient la commune pour son attention à l'occasion de leurs anniversaires (90ans).

Madame Jeanne SCHMITT, notre centenaire, a été touchée par la photo qui lui a été offerte.

Monsieur et Madame BOHN remercient la commune pour son attention à l'occasion de leur anniversaire de mariage.

La réunion de rentrée de la commission salle des fêtes Marcel Meyer est programmée le vendredi 26 septembre à 18h30.

Il est indispensable que chaque association y soit représentée.

Lors d'un chantier de la journée citoyenne, il a été constaté qu'un équipement de protection incendie est inaccessible. Cette situation résulte d'un défaut d'entretien d'une haie appartenant à un riverain, laquelle empiète sur le domaine public.

Les nuisances sonores liées à la circulation automobile se trouvent amplifiées à la suite des opérations de gravillonnage réalisées sur la chaussée.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Stationnements irréguliers: Plusieurs signalements sont recueillis. Ils concernent notamment la rue des Saules, la rue Joseph de Pauw aux abords d'un garage ainsi que dans le lotissement des Céréales.

Il est rappelé aux conseillers de transmettre ces observations à la mairie afin que le service administratif puisse solliciter l'intervention de la Brigade Verte.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 13 octobre 2025.

Plus personne ne prend la parole. Fin de la séance à 21h14.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées par le conseil municipal du 15 septembre 2025.

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Brigitte OBRECHT
Manuel SCHULLER
Elisabeth WOELFFLE
Serge BASS
Caroline WENDLING
Sonia RITZENTHALER
Yann DIBLING
Virginie KREMPP

Etaient absents :

Christophe ELCHINGER qui donne procuration à Marc BOUCHÉ
Marc FRIEH qui donne procuration à Manuel SCHULLER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025
3. Informations du Maire
4. Plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération (DEL_09_2025_01)
5. Vente d'une parcelle communale (DEL_09_2025_02)
6. Nomination d'un référent territorial des espèces nuisibles pour la santé humaine (EESH) (DEL_09_2025_03)
7. Solidarité avec les communes sinistrées par les incendies dans l'Aude (DEL_09_2025_04)
8. Travaux des commissions
9. Informations des organismes intercommunaux et autres
10. Divers

Le Maire, Marc Bouché

Le secrétaire de séance, Yann DIBLING